



Droit du logement - quels sont mes droits en tant que locataire

Par **didineracom**, le **06/05/2010** à **13:11**

Bonjour,
Je suis locataire depuis 5 ans (bail signé chez un notaire) et je suis en train de construire une maison. Le propriétaire est venu avec des personnes ; il voulait visiter la maison avec ces personnes car il disait que c'était un éventuel futur locataire. J'ai refusé. Je n'ai donné aucun préavis et je n'ai pas l'intention de quitter le logement avant 1 an et demi. Maintenant, j'ai reçu une lettre recommandée avec accusé de réception disant que j'avais eu une mauvaise attitude et qu'il désirait visiter la maison et qu'il augmentait le loyer de 425 euros à 488,97 euros suivant l'indice officiel du dernier trimestre 2009. A-t-il le droit de venir dans la maison et d'augmenter d'autant le loyer ?
Merci

Par **aliren27**, le **09/05/2010** à **12:57**

bonjour a vous,
1 - votre propriétaire ne peut pas faire visiter un appartement que vous louez sauf si vous êtes en période de préavis.
2 - S'il veut résilier le bail pour vendre cette maison, il ne peut le faire que pour l'habiter lui même ou un membre de la famille, ou il doit vous le proposer à un prix inférieur à celui de vente.
3 - en cas de vente, il doit vous prévenir 6 mois à l'avance par recommandé avec ar.
Bon courage.
Aline